

CAP & bac professionnel : organisation des enseignements



CAP & bac professionnel : organisation des enseignements

Les nouveaux horaires dédiés aux enseignements généraux et professionnels en alternance avec les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) traduisent un objectif majeur de la transformation du lycée professionnel, celui de la qualité des apprentissages, pour conduire chaque élève à la réussite de son diplôme de CAP ou de bac Pro.

Une nouvelle organisation renforce l'accompagnement de l'élève à toutes les étapes de son orientation pour l'aider à faire ses choix de façon éclairée et ce jusqu'au bac professionnel dont la

double finalité est réaffirmée : l'insertion professionnelle immédiate ou la poursuite d'études. La réversibilité de ces choix à l'issue de la classe de terminale, le maintien des passerelles en cours de formation entre les diplômés, les réorientations possibles sont autant de procédures à la disposition des établissements et des familles qui renforcent l'individualisation des parcours d'enseignement.

Ces principes de l'accompagnement et de la personnalisation du parcours de l'élève sont un axe majeur pour le nouveau lycée professionnel. Les grilles horaires des formations sous statut scolaire s'appliquent à la rentrée 2019 aux classes de première année de CAP et de seconde professionnelle du baccalauréat.

Une [note ministérielle](#) du 18/03/2019 définit ces nouveaux principes d'organisation de l'enseignement.